

*Laurence Moulinier-Brogi – Marilyn Nicoud*

*DALLE STELLE ALLE STALLE:  
GRANDEURS ET MISÈRES DES MÉDECINS  
AU MOYEN ÂGE*

La lecture des archives livre ponctuellement le récit lapidaire d'infortunes médicales à l'image, en Angleterre, d'un certain Roger Clerck, qui en 1382 est poursuivi pour avoir tenté de soigner une femme âgée avec un charme copié sur un parchemin, et différentes prières: accusé par la cour d'être illettré et infidèle, il se voit condamné à une parade à travers les rues de Londres, avec à son cou le parchemin incriminé, une pierre et deux urinaux, l'un devant, l'autre derrière, en signe de sa disgrâce<sup>1</sup>. En 1408, c'est une ventrière jurée, Perrette de Rouen, née vers 1360, qui est condamnée à la perte de son titre et au pilori pour avoir procuré à une femme un enfant mort-né, dont la graisse devait servir à oindre le visage d'un seigneur atteint de lèpre<sup>2</sup>. Quelques décennies plus tard, en 1450, le médecin Étienne Martin est quant à lui banni, sans qu'on en connaisse la cause, de la seigneurie de Bressuire avec défense d'exercer la chirurgie ou la médecine dans tout le pays de Poitou<sup>3</sup>. À ces mentions éparses,

1. Voir H. T. Riley, *Memorials of London and London life in the XIII<sup>th</sup>, XIV<sup>th</sup>, and XV<sup>th</sup> Centuries*, Londres 1868, 2, 4, cité par V. L. Bullough, «The Term 'Doctor'», *Journal of History of Medicine and Allied Sciences*, 18 (1963), 284-47.

2. Elle ne subit pour finir que sept semaines d'emprisonnement, Charles VI lui ayant remis la seconde partie de sa peine par une lettre de grâce; voir D. Jacquart, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge. Supplément*, Genève 1979, 422.

3. Voir E. Wickersheimer, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge*, rééd. Genève 1979, vol. 1, 141.

on pourrait ajouter nombre de procès ou de dénonciations de médecins et chirurgiens pour mauvaises pratiques, absence de résultats, ou pour détérioration de l'état de santé du patient qu'ils traitaient. Si ces exemples témoignent des difficultés à exercer un métier à risque, aussi bien pour le malade que pour le praticien qui n'est jamais totalement sûr d'être payé en retour pour ses soins, sont-ils pour autant la trace écrite de revers de fortune, vécus par des praticiens reconnus ou auto-proclamés?

Rien n'est moins sûr. Car qui dit revers de fortune dit a priori position bien établie et reconnaissance officielle, qui tout à coup prennent fin. Cette perception amène à exclure pour partie de l'enquête les empiriques et plus largement tous ceux qui exercent l'art médical sans autorisation dans les villes et pour lesquels on ne dispose souvent que d'informations sommaires et ponctuelles, de préférence en lien avec le moment où ils se voient interdits de pratiquer, à l'image des exemples précités. En règle générale, le caractère irrégulier et volontiers itinérant de leur pratique empêche de percevoir une situation stable et florissante qu'ils auraient pu perdre. Une telle difficulté documentaire, couplée à l'idée que la chute ne survient qu'au terme d'un parcours qui a permis d'atteindre une position de prestige, nous conduit logiquement à privilégier les milieux de cour pour mener cette enquête.

Depuis les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles en effet, nombre de sources témoignent d'un souci de santé de plus en plus manifeste qui justifie la présence régulière d'un ou plusieurs médecins auprès des princes, seigneurs et autres rois. Aussi ces lieux de pouvoir attirent-ils des praticiens qui, pour leur part, sont en quête de revenus plus réguliers et plus rémunérateurs que l'exercice de leur métier au service d'une cité ou d'une clientèle urbaine. Des comptabilités, des sources narratives ou encore des enluminures, sans oublier la littérature médicale, témoignent de cette assistance parfois quotidienne, non seulement en cas de maladie ou au moment de la mort d'un grand, mais aussi lors des déplacements de la cour et parfois même à la table des seigneurs dont, à l'image de courtisans et familiers, certains praticiens sont dits les commensaux<sup>4</sup>.

4. La place du médecin est souvent ambiguë, ni totalement familier, ni véritable officier. Pour quelques exemples, voir V. Nutton (ed.), *Medicine and*

Si les carrières en milieu de cour durent parfois longtemps à l'image des «vieux phisiciens» du poète Eustache Deschamps, témoignant ainsi de rapports de confiance qui, selon les médecins, s'avèrent indispensables au succès des soins, elles peuvent aussi s'arrêter brutalement<sup>5</sup>. La santé du prince est en effet un enjeu politique et la cour, un lieu de compétition voire de conflits et de complots où la réussite des uns peut signifier la déchéance des autres<sup>6</sup>. L'art médical y échappe d'autant moins que le savoir des praticiens n'est ni certain ni infaillible et que leur action dépend d'un grand nombre de facteurs dont ils n'ont pas toujours l'entièvre maîtrise<sup>7</sup>.

Dans cette enquête sur les formes et les représentations de déchéances dans l'espace curial, trois cas connus et bien documentés, tant par des chroniques que des actes de la pratique, retiendront notre attention. Le premier concerne la longue maladie

*the Courts of Europe*, Londres/New York 1990; D. Jacquot, *Le milieu médical en France du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Genève 1981, 97-119; I. Naso, *Medicina e strutture sanitarie nella società tardo-medievale. Il Piemonte dei secoli XIV e XV*, Milan 1984, 101-11; M. R. McVaugh, *Medicine before the Plague. Practitioners and their Patients in the Crown of Aragon, 1295-1345*, Cambridge 1993; M. Kintzinger, «*Phisician de Monseigneur de Bourgoingne. Leibärzte und Heilkunst am spätmittelalterlichen Fürstenhof*», *Francia*, 27-1 (2000), 87-116; *Être médecin à la cour (France, Italie, Espagne, XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, éd. E. Andretta, M. Nicoud, Florence 2013; L. Baveye, *Exercer la médecine en milieu princier au XV<sup>ème</sup> siècle: l'exemple de la cour de Bourgogne, 1363-1482*, 2 tomes, thèse de l'Université de Lille 3, 2015; C. Clément, *Médecine et milieu médical à la cour pontificale d'Avignon (1305-1413)*, thèse de l'Université d'Avignon, 2023.

5. *Eustache Deschamps en son temps*, éd. J.-P. Boudet, H. Millet, Paris 1997, 204-6. Pour des exemples de longues carrières et de fortes présences médicales, M. Nicoud, *Le Prince et les médecins. Culture et pratique médicales à Milan (1402-1476)*, Rome 2013, 23-79.

6. À propos de la pratique médicale en milieu de cour, voir M. Nicoud et al. (coord.), *Souffrir, soigner, guérir: les malades et leurs médecins du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, Paris 2023, 195-237. Pour la cour de Charles VI, M. Vincent-Cassy, «Les péchés de la cour de Charles VI», dans *La cour du prince. Cour de France, cours d'Europe, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, éds. M. Gaude-Ferragu, B. Laurioux, J. Paviot, Paris 2011, 339-58; pour la Savoie et ses chroniqueurs, G. Castelnuovo, «La cour et ses mises en scène dans les chroniques savoyardes du XV<sup>e</sup> siècle», dans *ibid.*, 469-81.

7. D. Jacquot, «De la faillibilité de l'art médical aux erreurs du praticien au début du XIV<sup>e</sup> siècle: une imperceptible marge», dans *Errors and Mistakes. A Cultural History of Fallibility*, ed. M. Gadebusch Bondio, A. Paravicini Bagliani, Florence 2012, 129-46.

de Charles VI et la cohorte de médecins et autres soignants qui se sont succédés à son chevet. Comme la belle étude de Bernard Guenée l'a montré, quatre chroniques, plus ou moins directement informées, documentent les épisodes de crise, initiés à l'été 1392, et la mise en échec de ces différents thérapeutes<sup>8</sup>. Le deuxième cas porte sur la fin brutale du comte Amédée VII de Savoie, en novembre 1391, et sur le procès intenté pour empoisonnement contre un physicien, Jean de Grandville, au service du duc de Bourbon, qui l'avait assisté. Aux chroniques largement postérieures aux événements relatés<sup>9</sup>, s'ajoutent les pièces de la procédure judiciaire, ouverte au 1<sup>er</sup> septembre 1392 par le prince d'Achaïe commissionné par la comtesse de Savoie Bonne de Bourbon, veuve d'Amédée VI et mère d'Amédée VII, pour mener l'enquête. Elles rassemblent l'acte d'accusation et différents témoignages<sup>10</sup>. Enfin, on s'attardera sur la mort de Laurent

8. B. Guenée, *La folie de Charles VI*, Paris 2004 (rééd. 2016). On ne retiendra pas ici la chronique d'Enguerran de Monstrelet qui débute le récit en 1400. Si le Religieux de Saint-Denis dit être «sur place» lors du premier épisode, en août 1392, Jean Froissart et Jean Juvénal des Ursins sont informés par des témoins. Voir aussi Fr. Autrand, *Charles VI. La folie du roi*, Paris 1986.

9. Un premier texte, la *Chronique de Savoie*, a été achevé en 1419 par l'historiographe picard Jean d'Orville dit Cabaret, l'un des secrétaires du duc Amédée VIII, à la demande de ce dernier; voir *La Chronique de Savoie de Cabaret*, éd. D. Chaubet, Chambéry 2006; sur la composition et la transmission incomplète de ce texte, on verra D. Chaubet, «Une enquête historique en Savoie au XV<sup>e</sup> siècle», *Journal des savants*, 1/2 (1984), 93–125. Deux autres récits, les *Gestez et Chroniques de la Mayson de Savoie* du Genevois Jean Servion, écuyer au service de Philippe sans Terre (fils du duc Louis I<sup>r</sup>), initiés en 1464, et la *Grande chronique du Comte Rouge*, terminée avant 1477, du Rochelais Perrinet Dupin, secrétaire de la duchesse Yolande, s'inspirent fortement de Cabaret; voir Jean Servion, *Gestez et Chroniques de la Mayson de Savoie*, éd. F. E. Bollati, Turin 1879, 2 t., t. II, et Perrinet Dupin, *Fragments de la Chronique du comte rouge*, in *Monumenta Historiae Patriae*, Turin 1840–1863, 4 vols., *Scriptores*, I, col. 391–592. Le praticien lyonnais Symphorien Champier († 1539) fera de même dans sa *Chronique de Savoie* publiée en 1516.

10. G. Carbonelli (a cura di), *Gli ultimi giorni del Conte Rosso e i processi per la sua morte; studio con documenti inediti*, Pignerol 1912, 219–78. Voir également M. Bruchet, *Le château de Ripaille*, Paris 1907. Pour une analyse, Fr. Collard, «*Perfidus physicus ou inexpertus medicus*: le cas de Jean de Grandville, médecin du comte Amédée VII de Savoie», dans *Mires, physiciens, barbiers et charlatans. Les marges de la médecine de l'Antiquité au XVI<sup>e</sup> siècle*, éd. Fr. Collard, É. Samama, Langres 2004, 133–49. Cf. aussi N. Pollini, *La Mort du Prince. Rituels funéraires de la Maison de Savoie (1343–1451)*, Lausanne 1993.

de Médicis et la chute, aussi bien symbolique que réelle, de son ami et médecin Pierleone da Spoleto, en 1492, racontée par des lettres, des récits d'humanistes et des journaux personnels.

L'analyse croisée de ces cas conclus par des faillites thérapeutiques montre que, quelle que soit la documentation mobilisée, il s'avère difficile de séparer la représentation de la chute de ses causes et de la manière dont sont dépeints les protagonistes disgraciés: tout concourt en effet, à expliciter et parfois à justifier une disgrâce annoncée, avant même qu'elle n'advienne. On examinera ainsi la manière dont les processus d'individuation mis en œuvre dans les sources distinguent souvent l'un des soignants au sein d'un groupe et désignent par-là même des coupables en une sorte de chute programmée, qui se voit expliquée aussi bien par des origines géographiques ou sociales, et des comportements ou des soupçons qu'avivent tant l'échec thérapeutique que le climat politique<sup>11</sup>.

### *Des médecins mis en échec*

Des nombreux praticiens qui se sont succédé collectivement au chevet de Charles VI et dont les noms sont connus par la documentation comptable<sup>12</sup>, seuls deux sont cités dans les récits historiques avec des destinées en tous points contraires: le premier, Guillaume d'Harcigny, absent des mandements royaux, n'est mentionné que par Jean Froissart et son profil diverge en partie des autres soignants, tous maîtres-régents de l'université parisienne ou au service de grands seigneurs. Né au début du XIV<sup>e</sup> siècle, originaire de Laon, il aurait été formé à Paris puis en Italie,

11. Sur cette notion d'échec thérapeutique qui n'appartient pas à proprement parler au vocabulaire du temps, M. Nicoud, «Le médecin, le patient et l'échec thérapeutique à la fin du Moyen Âge: réflexions sur un problème déontologique et pratique», dans *L'échec en politique, objet d'histoire*, éd. F. Bock, G. Bührer-Thierry, S. Alexandre, Paris 2008, 93-110.

12. Ils sont six à être payés 100 francs le 20 août 1392: Regnault Fréron, alors premier médecin du roi; Jean Durant, Mathieu Regnault, physicien du duc d'Orléans, Jean de Monampteuil, médecin de la duchesse d'Orléans, Thomas Froussard de Voyenne et Guillaume Touzé. Tous sont des maîtres parisiens. En 1393, le mandement royal mentionne 22 noms, de même qu'en 1399. Cf. Guenée, *La folie*, 113-28.

et aurait voyagé au Proche-Orient<sup>13</sup>. Ce «vieulx homs foible et impotent» se distingue encore, selon le chroniqueur, par le fait qu'il est le seul à avoir, au moins temporairement, «guéri» le roi:

Le maître Guillaume de Harsely, lequel avoit le Roy en cure et en garde, se tenoit tout quois de lès lui à Creil et moult soigneux en fut et trop grandement bien s'en acquitta et honneur y acquit et prouffit grant; car, petit à petit, le remit en bon estat. Premièrement, il le osta hors d'une merveilleuse et forte fièvre et de la chaleur, et lui fist avoir goût de boire et de manger et appétit de dormir et reposer, et si lui fist avoir cognoissance de toutes choses; mais il estoit trop faible, et petit à petit pour luy renouveler d'ayr il le fit chevaucher et aller en gibier et voler de l'espervier aux aloes... Et le médecin de dire: «Dieu mercy, le Roy est en bon estat, je vous le livre tout aisé et haitié. D'ores en avant, on le garde de courroucier et melancholier. Car encore, n'estoit pas bien ferme de tous ses esprits, mais petit à petit il se affermera, et joies et déduits, oubliances et déports par raison lui sont plus prouffitables qu'autre chose. Mais du moins que vous povés, si le chargiés et travaillés, car encore a-t-il et aura toute cette saison le chef faible et tendre et tost ému, et c'est raison car il a été bastu et fourmené de très dure maladie... Et retourna le Roy sur le temps d'hiver en bonne santé<sup>14</sup>.

Appelé à l'automne 1392 à Paris par Enguerrand de Coucy, le bouteiller du roi dont il était l'ami, avec l'accord des ducs de Berry et de Bourgogne, il examine le souverain dont la couronne vacille sur une enluminure des chroniques de Froissart (Paris, BnF, fr. 2646)<sup>15</sup>. Pour prix de soins réussis, il perçut 1 000 couronnes. Le deuxième nom mentionné dans la *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, rédigée de manière anonyme par Michel Pintoin<sup>16</sup>, est celui de Regnault Fréron<sup>17</sup>: premier physicien du roi en 1389, anobli en 1391, il est avec cinq autres collègues appelé à son chevet le 20 août 1392, avant d'être chassé en 1395,

<sup>13.</sup> Wickersheimer, *Dictionnaire*, 246-47.

<sup>14.</sup> *Oeuvres complètes de Froissart. Chroniques*, éd. J. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles 1867-1877, 29 vols., t. 15, 76-77 (réimpr. Osnabrück 1967).

<sup>15.</sup> Jean Froissart, *Chroniques*, Paris, BnF, fr. 2646, f. 164r (Bruges, vers 1470-1475).

<sup>16.</sup> N. Grevy-Pons, E. Ornato, «Qui est l'auteur de la chronique latine de Charles VI dite du Religieux de Saint-Denis?», *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 134 (1976), 85-102.

<sup>17.</sup> Wickersheimer, *Dictionnaire*, vol. 2, 689-90.

payant en quelque sorte pour l'échec collectif de ses pairs selon le Religieux de Saint-Denis:

Les plus habiles disciples de Galien et d'Hippocrate avaient long-temps cherché, mais inutilement, les moyens de rendre la santé au roi. Les principaux seigneurs et officiers du Palais, fatigués de ces vaines tentatives, leur défendirent de reparaître à la cour. Le Roi conçut même tant de haine contre maître Renaud Fréron qui avait entrepris sa guérison, qu'il le bannit et le fit chasser de Paris, en lui laissant toutefois le mobilier qu'il possédait, soit à Paris soit ailleurs et qui le rendait plus riche qu'aucun médecin des règnes précédents. On ne sait pas encore clairement quelle fut la cause de son exil; mais il est certain qu'elle parut suspecte à bien des gens. Car maître Renaud n'était pas arrivé à Cambrai, où il avait dessein de se retirer, lorsque le roi retomba dans ses accès de folie<sup>18</sup>.

Ici la disgrâce est bien réelle, qui chasse de Paris et prive de ses prérogatives et de ses titres un homme encore jeune qui a atteint les sommets d'une carrière curiale, sans qu'on sache les réels motifs de cette déchéance, médicale mais peut-être aussi politique, les rumeurs d'un empoisonnement du roi circulant à la cour<sup>19</sup>. En tous cas, sa chute signe aussi le désaveu d'un groupe mis en échec. Le soulignent aussi bien les mandements (qui citent les différents praticiens convoqués au chevet du roi lors d'une crise, sans être rappelés lors de l'épisode suivant)<sup>20</sup>, que les propos des chroniqueurs. Quoique souvent familière aux milieux de cours, la pratique médicale à plusieurs est sans doute rendue plus nécessaire ici par un cas particulièrement difficile qui met à l'épreuve le savoir médical. Tous les récits le soulignent à maintes reprises. Qu'il s'agisse de Jean Juvénal des Ursins qui décrit des soignants «moult [...] ébahit et déconfit» par la maladie du roi et

18. *Chronique du Religieux de Saint-Denis contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422*, publiée en latin et traduite par M. L. Bellaguet (1840), introduction de B. Guenée, Paris 1994, 3 vols., t. 2, Livre XVI, cap. 20, 403.

19. Selon le Religieux de Saint-Denis, le bruit courait en 1393 que Valentine Visconti avait ensorcelé le roi. Voir aussi ces paroles du duc d'Orléans et autres princes de sang royal rapportées par Froissart: «On dit, et commune renommée court que on l'a ensorcelé ou empoisonné» (*Oeuvres complètes de Froissart. Chroniques*, t. 15, 44).

20. À l'exception principalement de Regnault Fréron régulièrement appelé jusqu'en 1395, année de sa déchéance. Cf. Guenée, *La folie*, 113-28.

relate que «diverses fois, les Physiciens du Roy feurent assemblez, & autres physiciens mandez de divers pays. Mais on n'y sçavoit trouver ne la cause de la maladie, ne la forme comment on le pourroit guairir»; en 1399, il raconte que

les Ducs de Berry, de Bourgongne & de Bourbon avoient grand desir de sçavoir dont venoit la maladie du Roy, & feirent assember tous les Physiciens de l'Université de Paris, & autres, dont il estoit memoire. Et feust mise la matiere en termes, et specialement si la maladie qu'il avoit, venoit de choses intrinseques, ou par accidens extrinsecques. Et y eut divers argumens & imaginations. Et finalement on ne sceut que conclure & demeura la matiere indiscusse, et sans aucune determination, dont les seigneurs ne furent pas bien contens<sup>21</sup>.

De son côté, Michel Pintoin évoque l'insuccès des nombreuses *collationes* entre confrères, utilisant le terme qui, dans le langage médical, désigne l'examen à plusieurs du patient et les discussions menées à l'abri de l'entourage, pour établir le diagnostic et le pronostic et définir le traitement<sup>22</sup>. Significativement, lorsque Jean Petit revient sur ces événements dans sa «Justification de Monseigneur le duc de Bourgogne» en 1409, il met lui aussi en vedette cette pratique de la *collatio*:

Bien peult estre que aulcuns mestres en medecine de la bande dudit crimineulx en firent une collation ensemble et rappoincterent que la maladie du roi estoit naturelle, qu'il l'avoit apportée du ventre de sa mère. Mais qu'advint-il? Partie adverse n'a talent de le dire. Il est vrai que pour ce iceulx medecins furent bannis de la presence du Roy et leur fust deffendu que jamais n'entrissent à la cour du Roy, et

<sup>21.</sup> Jean Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI, roy de France, et des choses mémorables advenues durant quarante-deux années de son règne depuis 1380 jusqués a 1422*, dans *Nouvelle Collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, par J. F. Michaud, Paris 1836, 32 vols., t. 2, 395, 416.

<sup>22.</sup> *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, vol. 2, Livre XIV, cap. 5, 89: «Une si grande et scandaleuse infortune dura jusqu'au mois de janvier, sans que toute la science des médecins pût y apporter aucun remède. Ils ne parvinrent même pas à en découvrir la cause, malgré les nombreuses consultations qu'ils eurent entre eux à ce sujet». Sur la *collatio*, voir C. Crisciani, «Éthique des *consilia* et de la consultation: à propos de la cohésion morale de la profession médicale (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)», *Médiévales*, 46 (2004), 23–44.

maistre Regnault Freron, qu'il estoit le capitaine, fut bannys de ce royaulme, lequel s'en alla a Cambray et encore y demeure<sup>23</sup>.

Quoi qu'il en soit, parmi nos chroniqueurs, seul Froissart semble adopter le point de vue des physiciens qui, en août 1392, font du roi le principal responsable de son état de santé<sup>24</sup>. Au total, en ne nommant pas les médecins, les chroniqueurs diluent en quelque sorte la responsabilité individuelle de chacun dans l'exercice collectif de leur pratique, comme le permettait la *collatio*. Si le chroniqueur de Saint-Denis érige Regnault Fréron en représentant désavoué de la science officielle, celle qu'enseignent et représentent l'université de Paris et ses maîtres, ce sont plutôt dans l'ensemble des formes de médecine parallèle qui se voient décriées dans les sources narratives, à travers le portrait peu flatteur de praticiens aux comportements, aux pratiques et aux origines peu recommandables.

### *L'anti-portrait du verus medicus*

À l'image des chroniques françaises, celles rédigées en Savoie plusieurs décennies après la mort brutale d'Amédée VII n'identifient pas les médecins régulièrement à son service. Comme pour Charles VI, ce sont des sources de la pratique qui citent les maîtres Luquin Pascal et Omobono de Ferrare, qualifiés de «probos doctores et in arte medicine notorie et ab antiquo expertos»<sup>25</sup> dans

23. Bruxelles, KBR, ms 10419, f. 50, cité par A. Coville, *Jean Petit. La question du tyranicide au commencement du XV<sup>e</sup> siècle*, Paris 1932, 322.

24. «Et ce fut sa couple, ce dient les plusieurs: car selon la disposition de son corps et l'estat où il estoit et que ses médechins le sçavoient et jugoient, qui justement la connoissance avoir en devoient, il ne deust pas avoir chevauchié en si hault jour, ne à telle heure, fors du matin ou du soir à la froidure» (*Oeuvres complètes de Froissart. Chroniques*, t. 15, 39).

25. Carbonelli (a cura di), *Gli ultimi giorni*, 227. Luquin Pascal est diplômé du *studium* de Pavie en 1381 (Wickersheimer, *Dictionnaire*, 531). On ne dispose pas d'information sur la formation universitaire d'Omobono de Ferrare (m. 1400). Il est entré au service d'Amédée VI en 1374 et sera encore le médecin d'Amédée VIII. Voir M. Castorina Battaglia, «Medici e chirurghi alla Corte di Savoia (1300-1440)», *Minerva medica*, 70-18 (1979), 1305-95; 1328-33; R. Bettica Giovannini, «Maestro Omobono Sampietro da

les pièces du procès où apparaît aussi le chirurgien Jean Cheyne, «in cirurgie sciencia notorie expertus»<sup>26</sup>. En revanche, dans les récits, les soignants discrédités sont généralement nommés et décrits: Michel Pintoin évoque l'intervention à la demande de membres de la cour d'un certain Arnaud Guillaume, en 1393, puis mentionne, tout comme Jean Juvénal, la venue de deux Augustins, Pierre et Lancelot, auprès du roi en 1397. L'apparence du premier, qualifié de sorcier, son comportement et son manque d'instruction le discréditent d'emblée. Tout dénote une origine ordinaire en total décalage avec ses prétentions<sup>27</sup>.

Ce portrait d'un inconnu introduit auprès du roi par des courtisans n'est pas sans faire écho à celui que dressent les chroniques et les témoignages à charge contre un certain Jean de Grandville, conduit par Louis II, duc de Bourbon, auprès d'Amédée VII pour traiter ses problèmes capillaires. Qualifié d'*incognitus*, il est un «phisiocien estrangiers [...] venus d'Afrique», selon le chroniqueur Cabaret (suivi à la lettre par ses successeurs Jean Servion et Perrinet Dupin), qui évoque ses gestes brutaux puisqu'il «fait rere la teste et hacier d'une lancecte, sy que le sang en sailloit par moult de pars»<sup>28</sup>. Ses médecines, confectionnées outre-mer selon le témoignage du tailleur de Bonne de Berry, Mathieu Colin, n'inspirent pas plus confiance que ses manières indignes d'un homme de cour, lui qui d'après le page Pierre de Loes se promène sur une mule et entre dans la chambre du comte sans y

Ferrara, medico di Amedeo VI e di Amedeo VII di Savoia», *Giornale di Batteriologia, virologia ed immunologia ed Annali dell'Ospedale Maria Vittoria di Torino*, 62 (1969), 315-27.

26. Carbonelli (a cura di), *Gli ultimi giorni*, 227.

27. «[Les gens de la cour] firent venir de la Guienne un sorcier, nommé Arnaud Guillaume, qui se disait habile dans l'art de la magie et se vantait de pouvoir guérir le roi d'un seul mot. C'était un homme d'assez mauvaise mine et d'un extérieur commun. Quoiqu'il fût brutal et grossier, on le traita avec beaucoup d'égards, afin d'obtenir de lui l'accomplissement de ses promesses. Il était toujours vêtu très simplement, menait une vie solitaire et se macérait le corps par des jeûnes et des veilles... Cet homme, fort peu instruit d'ailleurs, ... débitait mille contes ridicules... et affirma plusieurs fois à la reine et aux grands du royaume qu'on avait ensorcelé le roi» (*Chronique du Religieux de Saint-Denis*, vol. 2, livre XIV, cap. 6-7, 91).

28. *La Chronique de Savoie de Cabaret*, éd. Chaubet, 281; Jean Servion, *Geste et Chroniques de la Mayson de Savoie*, éd. Bollati, 266; Perrinet Dupin, *Chronique du comte rouge*, col. 589.

être invité, de sa propre initiative<sup>29</sup>. Dans le réquisitoire d'Amédée de Savoie-Achaïe, il est encore qualifié de personne abjecte, de vile condition et réputation, d'instable et parcourant les diverses régions du monde.

Au-delà d'origines et de manières qui détonnent dans ces milieux de cour, de plus en plus habitués à des praticiens régulièrement stipendiés, ce qui fait naître le soupçon, c'est une façon d'agir en contradiction avec celle des médecins lettrés. Depuis le XII<sup>e</sup> siècle, face à la prolifération de soignants aux formations variées, une littérature de conseils qui vise à fournir des recommandations utiles dans l'exercice du métier a vu le jour. Adressée aux futurs praticiens formés aux nouveaux savoirs nés des campagnes de traductions de textes arabes et grecs, cette éthique en gestation sert à démarquer le *verus phisicus* des empiriques et charlatans; elle rend compte d'un ensemble de règles à suivre qui doivent inspirer le respect et la confiance des patients et de l'entourage<sup>30</sup>. Elle se décline aussi bien dans l'apparence vestimentaire à adopter que dans les comportements et les propos à tenir vis-à-vis des malades, mais aussi dans les relations entre praticiens. Sur tous ces points, les soignants décriés dérogent aux règles.

Là où les médecins régulièrement employés pratiquent la *collatio* et interviennent ensemble auprès du patient, les autres agissent seuls et en secret: l'acte d'accusation précise que Jean de

29. «Venerat [...] in modico statu, super una parva muleta [...]. Non vocatus, motu suo proprio, cameram in qua erat et jacuerat dictus dominus comes auctoritate propria intravit» (Carbonelli [a cura di], *Gli ultimi giorni*, 234).

30. Sur cette littérature, voir M. R. McVaugh, «Bedside Manners in the Middle Ages», *Bulletin of the History of Medicine*, 71 (1997), 201-22; L. García-Ballester, «Medical Ethics in Transition in the Latin Medicine of Thirteenth and Fourteenth Centuries: New Perspectives on the Physician-Patient Relationship and the Doctor's Fee», in *Doctors and Ethics. The Earlier Historical Setting of Professional Ethics*, ed. A. Wear, J. Geyer-Kordesch, R. French, Amsterdam 1993, 8-71. Voir aussi plus largement L. Moulinier-Brogi, «L'allure du médecin au Moyen Âge», *Pris-Ma: Recherches sur la Littérature d'Imagination au Moyen Âge*, 28 (2012), 75-91; C. Crisciani, «La formazione del medico nel Medioevo: dottrina ed etica», in *Formare alle professioni. Figure della sanità*, a cura di M. Ferrari, P. Mazzarello, Milan 2010, 36-57; T. Duranti, «Doctor and Patient: Two Actors in the Medieval Therapeutic Relation», in *Doctors and Patients: History, Representation, Communication, from Antiquity to the Present*, ed. M. Malatesta, San Francisco 2015, 49-77.

Grandville «procexit dolose, latenter et occulte»<sup>31</sup>; le seigneur Aymon d'Apremont déclare avoir prévenu le comte qu'il ne devait pas accepter que «dictus medicus faceret in personam suam ea que faciebat sine presencia magistri Luquini et Iohannis Chaynie, suorum medicorum»<sup>32</sup>. Cette conduite s'accompagne aussi d'une absence de prudence et de vaines promesses, qui au mieux procèdent d'une formation insuffisante, au pire de mauvaises intentions. Tant l'acte d'accusation qui rappelle que Jean de Grandville et l'apothicaire de la cour, Pierre de Lompnes (non encore inquiété), ont prétendu avoir fait beaucoup de préparations utiles pour la santé, la conservation et la restauration du corps du comte<sup>33</sup>, que Juvénal qui affirme que les deux Augustins «se faisoient forts de guairir le Roy»<sup>34</sup>, dénoncent ces allégations. Pour Michel Pintoin, «ces deux misérables poussèrent l'impuissance et le mensonge jusqu'à oser soutenir [...] qu'ils avaient la science infuse [...] et prétendaient connaître le moyen de guérir toutes les maladies»<sup>35</sup>. Cette suffisance, également perceptible chez Jean de Grandville, aux dires des témoins, vaut à celui qu'on qualifie encore de «physicien d'Orient» d'être étiqueté comme «falsus» et «perfidus», lui qui adresse au comte flatteries et fausses paroles; on dit aussi de celui qui se dit et prétend «in medicine scientia expertum», qu'il a été chassé et interdit d'exercer par le collège des médecins de Montpellier<sup>36</sup>. Est-ce à cette formation incomplète que font référence les praticiens d'Amédée VII lorsqu'après avoir eux-mêmes interrogé leur confrère sur ses médications et son savoir, ils l'accusent d'ignorance? Pour Luquin Pascal, les préparations proposées par Jean de Grandville, versées aux pièces du procès, sont à la fois excessives en chaleur et inadaptées; le praticien a «in premissis male processisse, et contra auctores medicine», mais comme Omobono de Ferrare, il croit que si les médecines furent puissantes au point de causer le spasme mortel, c'est plus par ignorance que par malveillance<sup>37</sup>.

31. Carbonelli (a cura di), *Gli ultimi giorni*, 227.

32. *Ibid.*, 237.

33. *Ibid.*, 223.

34. Jean Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI*, 414.

35. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, vol. 2, Livre XIX, cap. 10, 663.

36. Carbonelli (a cura di), *Gli ultimi giorni*, 222, 226.

37. *Ibid.*, 245, 246: «credit ipse deponens pocius ex ignorantia quam malitia

### *Quand le doute s'installe*

De l'ignorance à la malveillance, de la mauvaise pratique au crime intentionnel, la frontière n'est pas toujours claire, aux dires des instigateurs du procès contre les Augustins. Arrêtés, emprisonnés et torturés, ces derniers sont forcés d'avouer la vérité et de se reconnaître idolâtres, invocateurs de démons, apostats et sorciers. Après une enquête menée par de «savants personnages, des jurisconsultes et des théologiens», ils sont abandonnés à la justice séculière mais, auparavant, «dégradés et dépouillés des ordres sacrés», raconte Michel Pintoin<sup>38</sup>. Du côté de la Savoie, selon les témoignages, la balance penche plus souvent du côté du crime que de la négligence. Pour Bonne de Bourbon, la mort de son fils est clairement un crime condamnable («nefandissimum crimen») qui ne doit pas rester impuni et justifie l'ouverture d'une enquête. Selon la rumeur publique relayée par des habitants et représentants de plusieurs villes et communautés qui déposent lors du procès, c'est même d'empoisonnement que s'est rendu coupable Jean de Grandville<sup>39</sup>. L'accusation a du reste pour origine les paroles tenues par le malade sur son lit de mort et que rapporte Cabaret: «cestuy malveys phisicien m'a mort et m'a fait venir ceste maladie», en référence toutefois à la profonde plaie occasionnée par une chute lors d'une partie de chasse. Si, bien des années après la mort d'Amédée, le chroniqueur fait état de «grand desbat» à la cour, entre ceux qui «tenoyent que la pasmison qu'il avoit venoit de la plaie qu'au cheoir du chival c'estoit feictre en la cuisse sur le nerf» et ceux qui «affermoient que ce lui procedoit pour les chouses feictes

processisse». Omobono, après avoir vu les recettes préparées par l'apothicaire sur ordre de Jean de Grandville, déclare avoir mis en garde le comte contre ces préparations à ne pas mettre sur sa tête (*ibid.*, 242).

38. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, vol. 2, Livre XIX, cap. 10, 665.

39. «Cum ad aures nostras nuper pervenerit quod a quampluribus personis, tam de comitatu predicto, quam aliis, publice reputatur et asseritur illustrem et magnificum genitum nostrum felicis memorie comitem Sabaudie propter venenosa sibi ministrata [...]» déclare Bonne de Bourbon, dans Carbonelli (a cura di), *Gli ultimi giorni* 219. Sur le crime d'empoisonnement, voir Fr. Collard, *Le crime de poison au Moyen Âge*, Paris 2003.

par celluy phisicien appellé maistre Jehan»<sup>40</sup>, dans les actes judiciaires, il n'est dans l'ensemble fait guère de place pour le doute. Le duc de Berry, qui a procédé à l'arrestation du médecin avant même l'ouverture du procès, dit tenir «en noz prisons le phisicien empoisonneur qui doit estre principal de la besongne»<sup>41</sup>; dans les articles d'accusation, Amédée d'Achaïe évoque cette rumeur d'un empoisonnement «propter venena seu mala medicamenta [...] ministrata per magistrum Iohannem de Grandevilla»<sup>42</sup>. Si l'hésitation entre venin et mauvaise médication pourrait faire naître le soupçon, le fait que le *phisis* bénéficie de l'aide et du conseil de quelques complices, et qu'il agisse en secret, rendent l'intention plutôt claire<sup>43</sup>. À l'image des chroniques, plusieurs témoins rapportent aussi les propos tenus par le patient sur son lit de mort: le barbier Péronet Alet raconte ainsi que «dictus dominus noster Comes incepit lamentari dicendo: 'ego dubito multum quod iste proditor homo nolit me interficere veneno per pecunias eidem datas vel promissas per aliquos malivolos meo'»<sup>44</sup>. Si les physiciens d'Amédée VII, on l'a vu, penchent plutôt pour de l'incompétence, d'autres comme Jean, médecin de Moudon «physicus probus et expertus notorius et in arte medicine in Melduno residenti»<sup>45</sup>, appelé au chevet du comte au château de Ripaille pour essayer de le sauver, accuse à plusieurs reprises et à haute voix ledit Grandville «quod ipse dictum Dominum nostrum quondam venenificaverat»<sup>46</sup>. Certifié par un acte notarié, le témoignage du praticien, mort peu après des suites d'un nouvel empoisonnement perpétré, aux dires des actes du procès, par le même Jean de Grandville<sup>47</sup>, est aussi corroboré par un

40. *Chronique de Savoie de Cabaret*, éd. Chaubet, 281-82.

41. Bruchet, *Le château de Ripaille*, 404.

42. Carbonelli (a cura di), *Gli ultimi giorni*, 227.

43. *Ibid.*, 221.

44. *Ibid.*, 232. Le palefrenier du comte, Annequin de Sommières, déclare qu'en sa présence, «dictus dominus, in presencia ipsius et multorum aliorum, dixit, de dicto magistro Johanne loquens: 'Iste falsus medicus facit me mori et propter ipsum morior'» (*ibid.*, 240).

45. *Ibid.*, 227.

46. *Ibid.*, 228.

47. *Ibid.* L'acte accuse Jean de Grandville d'avoir empoisonné son confrère au cours d'un repas: «dictus magister Iohannes delatus dictum magistrum Iohannem de Melduno ad cenandum secum invitavit, in qua

examen de Jean Cheyne opéré sur le comte: ce dernier procède à un lavement sur le corps du défunt qui révèle une matière vénéneuse<sup>48</sup>. Enfin, selon ceux qui ont vu et lavé le mort, sa dépouille était noire et détruite le long de l'échine<sup>49</sup>. Témoignages et expertises, quoique peu nombreuses si on les compare à celles produites dans l'affaire Pierre Gerbais traitée dix ans plus tôt<sup>50</sup>, viennent légitimer l'ouverture du procès contre le principal protagoniste qui échappe pourtant, à la différence de l'apothicaire condamné en 1393 (avant d'être réhabilité en 1395), à une mort programmée et atroce<sup>51</sup>. À défaut d'être qualifié d'«énorme»<sup>52</sup>, c'est un procès hors norme, qui rassemble quelque quarante dépositions, principalement issues de l'entourage domestique du comte. Né du soupçon que soulèvent aussi bien la mort brutale et inattendue d'un homme dans la force de l'âge (plusieurs

cena idem magister Iohannes delatus dicto magistro Iohanni de Melduno venenosa et mortifera cibaria et pocula prebuit seu dari fecit, que sumpta ipse magister Iohannes de Melduno incontinenti cognovit fecit [...] et paucis diebus mediis veraciter expiravit.

48. *Ibid.*, 228: «Dictus Johannes Chayne, dicto quondam domino nostro Comite iam mortuo, cristeria (sic) fecit et dedit, propter que idem dominus Comes materiam fecit et emisit, per quam dictus Iohannes cognovit, judicavit et dixit presentibus pluribus, quod ipsa materia erat venenosa et veneno infecta». Sur la question de l'expertise médicale, voir M. Nicoud (dir.), «Historiciser l'expertise. L'autorité de l'expert dans les sociétés antiques et médiévales», *Histoire, Médecine et Santé*, 18 (2020). <https://doi.org/10.4000/hms.2990>

49. Carbonelli (a cura di), *Gli ultimi giorni*, 229: «dictus dominus noster Comes fuit repertus totus denigratus et cassatus per longitudinem exchine [...].»

50. Dans ce cas de suspicion d'empoisonnement dont aurait été victime Hugues, seigneur de Grammont, et dont serait responsable le conseiller comtal et châtelain Pierre Gerbais, plusieurs expertises médicales sont requises par le juge. Voir l'étude et l'édition de S. Moyard, *Crime de poison et procès politique à la Cour de Savoie: l'affaire Pierre Gerbais (1379-1382)*, Lausanne 2008.

51. Fr. Collard, «Sauver l'empoisonné, confondre et châtier l'empoisonneur: corps en peine et crime de poison», dans *Corps en peines. Manipulations et usages des corps dans la pratique pénale depuis le Moyen Âge*, éd. M. Chargeat, B. Ribémont, M. Soula, Paris 2019, 213-37.

52. J. Théry, «Enormitas/enormitas. Esquisse pour une histoire de la catégorie de ‘crime énorme’ du Moyen Âge à l’époque moderne», *Clio Themis*, 4 (2011), <https://doi.org/10.35562/cliothemis.1400>. Consulté le 26/6 /2023. Voir aussi Fr. Collard, «Horrendum scelus. Recherches sur le statut juridique du crime de poison au Moyen Âge», *Revue historique*, 300 (1998), 737-64.

témoignages insistent sur la bonne santé du comte dans les jours précédant l'intervention de Grandville)<sup>53</sup> que les incertitudes qui pèsent sur ce praticien inconnu, manipulateur de nombreuses substances dangereuses<sup>54</sup>, il se nourrit aussi des intrigues politiques entre les maisons de Bourbon et de Berry.

Les interprétations multiples de la mort du comte de Savoie ne sont pas sans trouver un écho dans le dernier cas que nous examinerons, celui de Pierleone da Spoleto<sup>55</sup>; mais ici, revers de fortune et chute affectent un personnage dont le parcours fut longtemps marqué par la reconnaissance et des positions sociales prestigieuses.

### Dalle stelle alle stalle

Le destin de Pierleone, à la cour des Médicis de Florence, se scelle par une chute à tous les sens du terme<sup>56</sup>. Et s'y retrouvent tous les ingrédients que nous venons d'évoquer, le soupçon

53. Par exemple, le page du comte, Guy de Villette «Dicit etiam interrogatus prefatum dominum nostrum Comitem, tempore quo dictus medicus ipsum incepit visitare, fore sanum et ilarem [...] Et postquam ipsum incepit visitare, semper ivit debilitando et consumendo usque ad mortem»; ou encore Aymon d'Apremont «dicit... quod quando dictus magister Iohannes venit in Rippallia, quo tempore dicit dictum dominum nostrum Comitem fore sanum et in bono statu de suo corpore»; même chose encore pour le médecin comtal Omobono de Ferrare: «[...] ipse Dominus noster erat sanus et in bona dispositione sui corporis prout ex inspecione (sic) sui corporis apparebat, salvo quod aliquantulum dolebat in spatula propter casum ab equo» (Carbonelli [a cura di], *Gli ultimi giorni*, 236, 242).

54. Sur la naissance du soupçon en matière de mort brutale, Fr. Collard, «De l'émotion de la mort à l'émoi du meurtre. Quelques réflexions sur le sentiment de la mort suspecte à la fin du Moyen Âge», *Revue historique*, 656 (2010), 873–907. Sur le danger des médicaments, Id., «*Pharmacæ aut venena, pharmaca sive venena*. Réflexion sur la perception d'une contiguïté durant le Moyen Âge latin», dans *Le corps à l'épreuve. Poisons, remèdes et chirurgie: aspects des pratiques médicales dans l'Antiquité et au Moyen Âge*, éd. Fr. Collard, É. Samama, Langres 2002, 105–22.

55. Pour un diagnostic rétroactif sur la mort du comte, voir Dr. E. Olivier, «Amédée VII de Savoie, le comte rouge, est-il mort empoisonné?», *Revue Historique Vaudoise*, 40–5 (1932), 257–78.

56. Voir la notice biographique dans le *Dizionario Biografico degli Italiani*, 2005, vol. 64, s. v. «Leoni (Piero)», en ligne.

d’empoisonnement et le poids des intrigues politiques, sur fond d’échec thérapeutique. Rappelons rapidement les faits: en 1492, Pierleone est le médecin de Laurent de Médicis, dont, comme le rapporte une lettre d’Ange Politien écrite après sa mort, l’état de santé ne cesse de se dégrader. Laurent est alors atteint d’une uricémie qui lui cause de violentes douleurs aux articulations et aux muscles. Pierleone n’est pas le seul médecin traitant, mais c’est sans doute l’un des plus illustres: il est humaniste et hellénisant, comme le rappelle Ange Politien dans une lettre datée du 5 juin 1490, dans laquelle il demande l’aide du médecin pour revoir les traductions qu’il vient de faire de textes d’Hippocrate et Galien. Un an plus tard, le 20 juin 1491, dans une missive adressée de Ferrare à Laurent le Magnifique, il évoque encore avec admiration les livres de Pierleone<sup>57</sup>.

Professeur dans de nombreuses universités (Pise et Padoue notamment) où il bénéficie de très importants émoluments, quasi équivalents à ceux que reçoivent les plus grands juristes, Pierleone, à la différence de Jean de Grandville, n’est pas un inconnu de la famille médicéenne. Il s’est notamment occupé de Clarice Orsini, l’épouse de Laurent brutalement décédée en juillet 1488. À l’époque, le médecin avait dissuadé ce dernier de rentrer à Florence pour adoucir les derniers instants de son épouse. Laurent était alors aux eaux à Lucques, et il continua sa cure thermale, «en homme sage et pratique qu’il était de ces tristes cas de fortune», selon l’expression de Niccolò Michelozzi et Piero Dovizi dans une lettre à Laurent du 31 juillet 1488<sup>58</sup>.

C’est le 7 février 1492 que Pierleone quitte Padoue, où il enseigne, pour Florence où il est appelé au chevet du seigneur florentin. Tandis qu’il fait l’éloge des vertus d’une source située non loin de Volterra, dont les cures n’ont toutefois pas l’effet espéré, ses soins sont mis en question par un autre praticien, un professeur de l’université de Pavie, le juif Lazzaro Datari, envoyé par Ludovic le More, duc de Milan. Loin d’agir de concert

57. «Maestro Pier Lione mi mostrò e libri suoi [...] Similiter ha certi quinterni di Galieno *De dogmate Aristotelis et Hippocratis* in greco, dal qual ci darà la copia a Padova». Cf. Angelo Poliziano, *Opere volgari*, a cura di T. Casini, Florence 1885, 361.

58. Cité dans M. Simonetta, *Les Renards et les lions: les Médicis, Machiavel, et la ruine de l’Italie*, trad. P. Colonna d’Istria, Paris 2019, 23.

comme le recommandent les traités de déontologie médicale avant la lettre, les deux confrères n'ont pas le même avis ni les mêmes pratiques: Lazzaro soutient que Laurent a été soigné «à l'envers»: «il avait besoin de frais et on lui a donné du chaud». Il prescrit ce qu'on considérait alors comme la cure des puissants, une potion de pierres précieuses et de perles broyées. Mais rien n'y fait et Laurent meurt dans la nuit du 8 avril. Après l'autopsie du corps, Lazzaro aurait diagnostiqué un empoisonnement mais ne l'aurait dit au duc de Milan qu'une fois revenu en Lombardie. Le 9 avril au matin, on apprend que le corps de Pierleone a été retrouvé au fond d'un puits dans une villa appelée Malcantone, «mauvais endroit», appartenant aux Martelli, une famille fidèle aux Médicis. Le fait est immédiatement connu et rapporté: un journal anonyme florentin évoque la mort dans un puits de «Pierleone da Spoleti singolarissimo Medico», qui a soigné Laurent toute sa maladie durant («che era stato alla cura sua in tutta la malattia»); il précise que «fu trovato essere gittato in un pozzo a s. Gervagio dov'era stato trafugato»<sup>59</sup>, et explique cette fuite de Pierleone par le soupçon d'empoisonnement qui pesait sur lui depuis la mort de Laurent, et les menaces de mort de certains des proches du Magnifique<sup>60</sup>. Mais les premiers doutes s'expriment et Lorenzo Guiducci, prieur de San Lorenzo, couvent sur lequel les Médicis disposaient du juspatronat, ose écrire dans son journal: «comme dit le commun, il se jeta dans un puits, ou d'autres l'y jetèrent»<sup>61</sup>. De fait, la mort inattendue et insolite de Pierleone suscite rapidement et durablement deux interprétations possibles, car le décès brutal d'un homme jeune, Laurent de Médicis, soulève rapidement la question de la responsabilité du médecin dans ce qui apparaît comme un échec thérapeutique: on estime donc soit que Pierleone s'est suicidé, mû par la culpabi-

59. M. Rotzoll, *Pierleone da Spoleto. Vita e opere di un medico del Rinascimento*, Florence 2000, 20 n. 30.

60. *Ex diario anonymi cuiusdam Florentini*, cité dans W. Roscoe, *Vie de Laurent de Médicis, surnommé le magnifique*, trad. de l'anglais par F. Thurot, Paris 1800, 2 vols, t. 2, 489: «perché certi famigli di Lorenzo l'avevano voluto ammazzare, per sospetto che non avessi avvelenato Lorenzo».

61. Cf. M. Simonetta, L. Giorgetti, «Il diario di Lorenzo Guiducci, priore di San Lorenzo (1492-1496)», *Rivista di letteratura storiografica italiana*, 1 (2017), 47-82.

lité, soit qu'il a été éliminé sur ordre de Pietro de' Medici, fils et successeur de Laurent, dont la réputation de violence est bien attestée. C'est autour de ces deux positions antinomiques que toute une littérature se déploie dans les jours et les semaines qui suivent cette double mort<sup>62</sup>.

D'un côté, ceux qui accusent plus ou moins directement Pietro, voire des hommes de son entourage, d'avoir commandité l'assassinat: la correspondance privée des Médicis évoque des domestiques mal intentionnés, telle la lettre datée du 9 avril 1492 de Filippo da Gagliano, alors vice-directeur de la banque générale des Médicis à Florence, à Niccolò Michelozzi, secrétaire de Laurent de Médicis<sup>63</sup>. D'autres sont plus explicites, tel l'humaniste Demetrio Calcondilla (1423-1511), qui envoie de Milan le 5 mai 1492 une missive à Marcello Virgilio Adriani, alors à la tête de la chancellerie florentine<sup>64</sup>. Dans ses *Rime*, le poète napolitain Jacopo Sannazaro (1458-1530) consacre une élégie entière à la mort du célèbre médecin, «In la morte di Pier Leone», et déclare lui aussi explicitement ne pas croire au suicide<sup>65</sup>. Pour Calcondilla, l'infamie a entaché la mort de Laurent et la thèse du suicide n'est pas convaincante<sup>66</sup>; pour Sannazaro, c'est «un loup rapace et affamé» qui a jeté le médecin «dans un grand gouffre»<sup>67</sup>.

De l'autre côté, le notaire florentin Bartolomeo Dei, dans une lettre à son oncle Benedetto datée du 14 avril 1492, explique qu'un praticien venu de Milan a jugé incorrecte la thérapie imposée par Pierleone et que ce dernier, dans un accès de folie, s'est jeté la tête la première dans un puits. Il évoque donc le suicide d'un médecin devenu comme fou du fait de son échec – suicide que d'autres humanistes, tels Crinito (Petrus Crinitus,

62. Voir L. Frati, «La morte di Lorenzo da Medici e il suicidio di Pierleoni», *Archivio storico italiano*, serie 5, IV, 1889, 255-60.

63. Biblioteca Nazionale Centrale di Firenze, Fondo Ginori Conti, 29/35, f. 24.

64. Voir A. M. Bandini, *Collectio veterum aliquot monumentorum ad historiam praecipue litterariam pertinentium*, Arezzo 1752, 22-24.

65. Jacopo Sannazaro, *Opere volgari*, a cura di A. Mauro, Bari 1961, 216-20.

66. Cité par P. Codonyer Sòria, *Estudiants valencians al studio fiorentino (1473-1494)*, Universitat de València 2003, 102.

67. «Ché quel rapace e famulento lupo/Non ascoltava suon di voci umane,/Quando giù mi mandò nel gran dirupo», Jacopo Sannazaro, *Opere volgari*, a cura di A. Mauro, 218.

1475-1507) ou Paolo Giovio (1483-1552) jugent pour leur part très surprenant de la part d'un philosophe<sup>68</sup>. Ange Politien (1454-1494), quant à lui, réplique indirectement aux accusations de Calcondilla dans une lettre de juin 1492 à Iacopo Antiquario, grand érudit milanais: il range le suicide de Pierleone parmi les prodiges qui ont frappé la cité et qui, pour certains, ont précédé et annoncé la mort du Magnifique: «Quidam illud etiam (ut sunt ingenia) pro monstro interpretantur quod excellentissimus (ita enim habebatur) hujus aetatis medicus, quando ars eum praescitaque fefellerant, animum desponderit, puteo ac sponte demerserit»<sup>69</sup>. Et cette position est partagée par Pietro Dolfin (1444-1525), prieur général des Camaldules jusqu'en 1513: «in puteum seipsum praecipitasse narratur»<sup>70</sup>.

D'autres enfin font état de l'ambivalence des croyances, comme le chroniqueur siennois Allegretto Allegretti (1429-1497) qui note que Pierleone fut jeté dans un puits car on disait qu'il avait empoisonné son seigneurial patient (diagnostic, rappelons-le, du médecin Lazzaro Datari), et souligne que beaucoup ne croient pas à cette version des faits:

Addì 7 d'Aprile 1492 tra la domenica e 'lunedì a ore 4 e mezzo di notte morì Lorenzo di Piero de' Medici cittadin fiorentino di più fama e riputazione che cittadino privato fusse già un gran tempo, e Maestro Pier Leone da Spoleto, che lo medicava, fu gittato in un pozzo, perché fu detto, che l'haveva avvelenato: nientedimeno per molte cagioni e ragioni si concludeva per molti non essere vero<sup>71</sup>.

Quant à Guichardin (1483-1540), il fournit les deux versions contradictoires dans ses *Storie fiorentine dal 1378 al 1509*, sans accuser le clan Médicis dont il est l'allié:

ed alcuni etiam riputorono portento che maestro Piero Lione da Spuleto per fama primo medico in Italia, avendolo (Lorenzo) curato, si gittò come disperato in un pozzo e vi annegò, benché alcuni dissono vi era stato gittato dentro<sup>72</sup>.

68. Voir Paolo Giovio, *Elogio degli uomini illustri*, Turin 2006, 109 n. 6.

69. Cité dans Rotzoll, *Pierleone*, 20 n. 31.

70. *Ibid.*

71. *Ibid.*, 21.

72. *Opere inedite di Francesco Guicciardini*, a cura di P. Guicciardini, L. Guicciardini, Barbera 1859, 83.

Vrai ou faux suicide? Si le doute demeure sur les causes de la mort de Pierleone, il semble surtout aux témoins du temps, et notamment à ceux qui connaissent la réputation du médecin dans la discipline astrologique, qu'il n'a pu fuir son destin: croyant dur comme fer à une prophétie annonçant sa mort par l'eau, Pierleone avait quitté avec joie les étendues lagunaires de Venise et ses environs pour rejoindre Florence et Laurent de Médicis; mais qu'il ait été ou non, comme l'écrit Sannazaro vers 1500 dans son élégie qui le nomme «gloria di Spoleto»<sup>73</sup>, victime d'un «disgraziato», il l'a surtout été de son destin auquel, tout astrologue qu'il était, il ne put échapper, comme le rappelle Paolo Giovio dans ses *Éloges des hommes illustres*<sup>74</sup>. Mieux que toutes les autres figures de médecins évoquées précédemment dont la chute s'explique autant par le discrédit de l'échec que par une origine incertaine, le destin de Pierleone, *sommo medico* férus d'astrologie, de science des *stelle*, qui tomba littéralement du plus haut de l'échelle sociale au plus bas, illustre pleinement le dicton italien apparemment fondé sur la seule paronomase, *dalle stelle alle stalle*, «des étoiles aux étables», sous l'invocation duquel nous avons souhaité placer ce rapide panorama.

## ABSTRACT

Laurence Moulinier-Brogi - Marilyn Nicoud, Dalle stelle alle stalle: *The Greatness and Misery of Medieval Physicians*

Based on an examination of famous cases and documentation drawn from narrative and archival sources, this article proposes a rereading of the representations and causes that lead certain practitioners, in court milieu, to professional decline and even death. At a time when professional identities are still blurred and under construction, and the medical

73. Jacopo Sannazaro, *Opere volgari*, a cura di A. Mauro, 216: «Io ti conosco, O gloria di Spoleto, aspetta al quanto».

74. Voir Paolo Giovio, *Elogia veris clarorum virorum imaginibus opposita, quae in museo Ioviano Comi spectantur*, Venise 1546, 23: «Dum timet astrologus, sua fata, Leonius, undas, Et fugit e ripis magne Timave tuis; Illa eadem frus- tra fugientem adversa sequuntur, Qua rapitur tacita nobilis Arnus aqua; Hic tu florentem medicis Florentia curis Praeruptum, o facinus, corripis in puteum; Astra repreaesentant sic funera, dum fugit ille, Tutius hunc poterant quam latuisse poli».

profession riven by fierce competition between practitioners from different backgrounds, the failure of recommended therapies, against a backdrop of political tensions and fear of poison, leads some (often the least well-known and least qualified, but not always) to resounding disgraces.

Laurence Moulinier-Brogi  
Université Lumière Lyon 2-CIHAM  
l.moulinier@free.fr

Marilyn Nicoud  
Avignon Université-CIHAM  
marilyn.nicoud@univ-avignon.fr